



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE ET UNIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 1^{er} décembre 2016 — N° 216

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon**

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 40.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Rousselle (Vimont) fait une déclaration afin de féliciter M. Joseph Phan pour ses performances en patinage artistique.

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration afin de souligner le 20^e anniversaire du Carrefour jeunesse-emploi Marguerite-D'Youville.

M. Bolduc (Mégantic) fait une déclaration afin de souligner la mise en place d'une norme québécoise sur le contrôle de la pollution lumineuse.

Mme Roy (Montarville) fait une déclaration afin de souligner le 10^e anniversaire du Chœur Vox Terra.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter la municipalité de Sainte-Louise, lauréate du Prix de l'intelligence collective.

1^{er} décembre 2016

M. Spénard (Beauce-Nord) fait une déclaration afin de féliciter M. Raphaël Lessard, champion du CARS Super Late Model Stock Tour.

Mme Gaudreault (Hull) fait une déclaration afin de rendre hommage à Mme Suzanne Fitzback, directrice générale de la Maison Mathieu-Froment-Savoie (1997) inc.

Mme Jean (Chicoutimi) fait une déclaration afin de féliciter M. Jacques Pelletier, auteur du livre *Le toponyme Chicoutimi, une histoire inachevée*.

À 9 h 50, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 heures.

1^{er} décembre 2016

Moment de recueillement

Dépôts de documents

M. Fournier, leader du gouvernement, dépose :

La réponse à la question écrite n° 203 concernant une analyse des impacts, entre autres des impacts économiques, qui découlent de l'abrogation du Décret sur les coiffeurs de la région de l'Outaouais, tel que proposé au projet de loi n° 53, Loi actualisant la Loi sur les décrets de convention collective en vue principalement d'en faciliter l'application et de favoriser la transparence et l'imputabilité des comités paritaires, inscrite au *Feuilleton et préavis* du 20 octobre 2016 par M. Picard (Chutes-de-la-Chaudière).

(Dépôt n° 2801-20161201)

Dépôts de rapports de commissions

M. Merlini (La Prairie), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de la santé et des services sociaux qui, les 31 mai, 1^{er}, 2, 3, 7 et 8 juin ainsi que les 10, 15 et 29 novembre 2016, a procédé à l'étude détaillée du projet de loi n° 92, Loi visant à accroître les pouvoirs de la Régie de l'assurance maladie du Québec et modifiant diverses dispositions législatives. Le rapport contient des amendements au projet de loi, dont un au titre.

(Dépôt n° 2802-20161201)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le président dépose :

Une lettre, en date du 30 novembre 2016, que lui a adressée Mme Carole Poirier, députée de Hochelaga-Maisonneuve, l'informant du retrait de sa demande d'intervention sur une violation de droit ou de privilège concernant Mme Dominique Savoie et M. Michel Boulard à la suite d'une décision de la Commission de l'administration publique.

(Dépôt n° 2803-20161201)

1^{er} décembre 2016

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le président, M. Leitão, ministre des Finances, retire certains propos non parlementaires.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Jolin-Barrette (Borduas) dépose :

Copie d'un échange de courriels, en date du 9 février 2010, entre MM. Steven Roch, Samuel Scott et Pietro Perrino.

(Dépôt n° 2804-20161201)

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Caire (La Peltrie), conjointement avec M. Blais, ministre responsable de la région de la Capitale-Nationale, M. Hamad (Louis-Hébert) et Mme Maltais (Taschereau), propose :

QUE l'Assemblée nationale rende hommage à M. Guy Drouin, entrepreneur engagé dans sa communauté et fondateur du Village vacances Valcartier;

QU'elle souligne son apport au développement touristique et économique de la grande région de Québec;

QU'elle salue les qualités de visionnaire de cet homme d'exception qui aura marqué tous ceux qui l'ont côtoyé au fil de sa carrière;

QU'elle offre ses plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

1^{er} décembre 2016

À la demande de M. Gendron, troisième vice-président, l'Assemblée observe une minute de silence.

M. Bérubé, leader de l'opposition officielle, conjointement avec M. Spénard (Beauce-Nord) et M. Khadir (Mercier), présente une motion visant la tenue d'une commission parlementaire concernant le Commissaire à la lutte contre la corruption; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Massé (Sainte-Marie–Saint-Jacques), conjointement avec Mme Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie, M. Pagé (Labelle) et M. Bonnardel, leader du deuxième groupe d'opposition, propose :

QUE l'Assemblée nationale prenne acte de la Déclaration québécoise des droits et responsabilités des personnes vivant avec le VIH/sida;

QU'elle s'engage à :

Défendre les droits de chacun, et refuser la discrimination et la stigmatisation;

Promouvoir l'éducation et l'information, et combattre l'ignorance;

Favoriser la solidarité et l'inclusion, et combattre l'abandon;

Résister à la banalisation et combattre les préjugés;

Persévérer et refuser le fatalisme;

1^{er} décembre 2016

Enfin, que l'Assemblée nationale invite les citoyennes et citoyens du Québec à adhérer aux principes d'inclusion de cette déclaration.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 106, Loi concernant la mise en œuvre de la Politique énergétique 2030 et modifiant diverses dispositions législatives;
- la Commission de l'aménagement du territoire, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 109, Loi accordant le statut de capitale nationale à la Ville de Québec et augmentant à ce titre son autonomie et ses pouvoirs;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 116, Loi visant le transfert des activités du registraire des entreprises au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 87, Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles dans les organismes publics.

1^{er} décembre 2016

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'administration publique se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition du Secrétariat du Conseil du trésor portant sur sa gestion administrative et ses engagements financiers et en suivi du chapitre 7 du rapport du Vérificateur général du Québec du printemps 2016 intitulé *Système électronique d'appel d'offres au gouvernement du Québec*; puis en séance publique afin d'entendre le Secrétariat du Conseil du trésor; enfin, en séance de travail afin de statuer sur les observations, les conclusions et les recommandations à la suite de cette audition.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

Mme Vallée, ministre de la Justice, propose que le principe du projet de loi n° 113, Loi modifiant le Code civil et d'autres dispositions législatives en matière d'adoption et de communication de renseignements, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Tanguay, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

1^{er} décembre 2016

Adoption du principe

M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, informe l'Assemblée que l'honorable J. Michel Doyon, lieutenant-gouverneur du Québec, recommande l'étude du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, et il propose que le principe de ce projet de loi soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 12 h 59, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 01.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Heurtel, ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, proposant que le principe du projet de loi n° 102, Loi modifiant la Loi sur la qualité de l'environnement afin de moderniser le régime d'autorisation environnementale et modifiant d'autres dispositions législatives notamment pour réformer la gouvernance du Fonds vert, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 102 est adopté.

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 102 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des transports et de l'environnement.

La motion est adoptée.

1^{er} décembre 2016

Mme Vien, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 2 décembre 2016, à 9 h 40.

La motion est adoptée.

À 15 h 49, M. Ouimet, premier vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 2 décembre 2016, à 9 h 40.

Le Président

JACQUES CHAGNON